

# AFFICHAGE DES PRIX

## TRANSACTION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant maximum fixé conformément au barème ci-après.

- Rémunération forfaitaire de 3 514 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 euros
- 7 % TTC sur la part comprise entre 30 001 euros et 50 000 euros
- 5 % TTC sur la part comprise entre 50 001 euros et 100 000 euros
- 4 % TTC sur la part excédent 100 000 euros

Les tranches d'honoraires sont cumulatives, à la charge de l'acquéreur, comme convenu au mandat de vente, au mandat de négociation ou de recherche, sur les sites internet et à l'avant contrat de vente.

## LOCATION

### APPARTEMENTS (meublés ou non) (soumis à la loi du 6 juillet 1989)

- Visite, constitution du dossier,  
Rédaction du bail 6 euros le m2 \* Bailleur et locataire
- Etat des lieux d'entrée 3 euros le m2 \* Bailleur et locataire
- Négociation 0 euros

Prestations plafonnées à 72 % TTC d'un mois de loyer

### \* MAISONS (meublées ou non) (soumis à la loi du 6 juillet 1989)

- Visite, constitution du dossier,  
Rédaction du bail 6 euros le m2 \* Bailleur et locataire
- Etat des lieux d'entrée 3 euros le m2 \* Bailleur et locataire
- Négociation 0 euros

Prestations plafonnées à 90 % TTC d'un mois de loyer

### \* LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

- Négociation
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail
- Etat des lieux d'entrée

Honoraires Agence : Maximum un mois de loyer pour le Bailleur et un mois de loyer pour le Locataire

## GESTION LOCATIVE

- Garantie Loyers Impayés (GLI) : 2.5 % TTC des sommes appelées
- Honoraires : 6.99% TTC des sommes encaissées
- Aide à la déclaration de revenus fonciers

La Gestion Locative est assurée par la Société AGITS - SARL au capital de 10.000 € - siège social : 41 rue Dacier 49400 SAUMUR - RCS n° 819 781 519 RCS ANGERS – Carte Professionnelle délivrée par la CCI de Maine et Loire.